



Vourles

Mairie

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents 19 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1</p>	<p>L'an deux mil onze, le vingt janvier à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le treize janvier, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Jean Jacques RUER, Paul REGARE, Dominique REGNIER, Sylvain ARNAUD.</p> <p>Excusés : Jean Jacques RUER, Paul REGARE, Dominique REGNIER, Sylvain ARNAUD.</p> <p>Pouvoirs : Paul REGARE donne pouvoir à Serge FAGES Dominique REGNIER donne pouvoir à Annie FERNANDES Sylvain ARNAUD donne pouvoir à Gianni DE BERNARDIS</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2011-004
SEANCE DU 20 JANVIER 2011**

OBJET : Autorisation de signature – Convention avec VEOLIA

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délégation de service public confié par le Syndicat intercommunal de la Région de Millery Mornant (SIMIMO) à Veolia Eau-Compagnie Générale des eaux,

Monsieur le Maire indique que la Commune de Vourles est membre du Syndicat intercommunal de la Région de Millery Mornant qui a confié la gestion de son service d'eau potable à Veolia Eau à compter du 1^{er} décembre 2010.

Monsieur le Maire précise que le Président du SIMIMO a souhaité par souci de simplification et de compréhension pour l'utilisateur du service, mettre en place une facture unique pour les services de l'eau et de l'assainissement.

La présente convention, fixée pour une année, a pour objet d'en fixer les modalités techniques, administratives, financières et comptables.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec Veolia Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser, Monsieur le Maire à signer la convention avec Veolia Eau.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le
Le Maire,
Serge FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES.